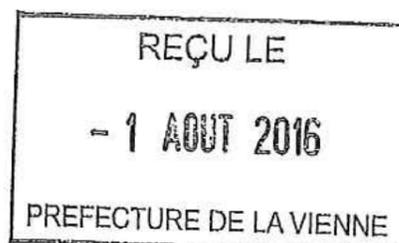




Maire de LINIERS
2, rue des Linarois
86800 LINIERS
Tél : 05 49 56 64 12
Fax : 05 49 56 37 97
liniers@cg86.fr



54/2016

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2016

Nombre de
Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil seize, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de LINIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Sonia DELAUNAY, sous la présidence de Monsieur Dominique BROCAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juin 2016.

Présents : Mr Dominique BROCAS, Mme Véronique RIQUIN, Mr Bernard CAILLON, Mr Patrice DEMUTH, Mr Pascal FAIDEAU, Mr Philippe PLAT, Mme Odile ROCHARD, Mr Vincent MARTIN, Mr Jacky SURREAU, Mme Sophie RUCHE, Mr Olivier JENNEQUIN, Mr Bernard BAUDINIÈRE, Mr Jean-Claude ROCHER, Mme Valérie RIOUX.

Absente et ayant donné pouvoir : Mme Danielle LAVAU.

DELIBERATION N°54/2016

Arrêt-projet du Plan Local d'Urbanisme de Liniers

Le Maire après avoir exposé les raisons et les objectifs qui ont conduit la commune à engager la procédure de révision du POS en PLU en date du 18 juin 2014, et précisant l'état d'avancement de la procédure en expliquant que le projet de PLU étant prêt à être arrêté aux membres du conseil municipal, à la discussion et à la décision l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme de Liniers.

Le Conseil Municipal :

- Vu les articles L151-1, L153-12 et R.153-2 du code de l'urbanisme,
- Vu la délibération n°66/2014 du 18 juin 2014 portant prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme,
- Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme dans l'ensemble de ses composantes,
- Vu la délibération n°66/2014 du 18 juin 2014 portant prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme avec évaluation environnementale

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :
- Dresse le bilan de la concertation
- Après en avoir délibéré :
- **CONFIRME** que la concertation relative au projet de Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 18.06.2014 ;
- **TIRE** le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire ;
- **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L153-14, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **DECIDE** que conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme et dans les conditions prévues à l'article L.424-1 du même code, à compter de la publication de la présente délibération, l'autorité compétente décide d'appliquer le sursis à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan ;
- **AUTORSIE** le Maire à signer les pièces d'arrêt du projet de révision du POS en PLU ;

La présente délibération sera transmise au Préfet, et notifiée, conformément aux articles L123-6 et L121-4 du code de l'urbanisme, le PLU arrêté, sera transmis pour avis aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées à son élaboration mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE
Dominique BRONAS

